



Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte
Société des Vétérinaires Suisses
Società delle Veterinarie e dei Veterinari Svizzeri

Profil professionnel de l'Association Suisse pour la Médecine des Petits Animaux du

**Titre de vétérinaire spécialisé FVH pour petits animaux
SVS**

2025



Table des matières

1	Section spécialisée	3
2	Formation postgrade menant au FVH pour petits animaux SVS.....	3
3	Définition du domaine spécialisé	3
3.1	Position et rôle du FVH dans le système de santé vétérinaire et dans le contexte One Health.....	3
3.2	Pertinence pour le marché du travail	4
3.3	Spectre des patients concernés par les prestations du FVH (case mix).....	4
3.4	Spectre de compétences du FVH (day-1-competencies, Entrustable Professional Activities (EPAs) skill mix)	4
3.5	Compétences pratiques.....	6
4	Collaboration	7
5	Contexte.....	7
5.1	Contexte de politique de santé et influence	7
5.2	Contexte économique et influence.....	8
5.3	Contexte international et influence.....	8
6	État des lieux	8
6.1	Situation actuelle	8
6.2	Assurance et promotion de la relève.....	8
6.3	Financement.....	9
7	Assurance qualité.....	9
8	Perspectives d'avenir.....	10



1 Section spécialisée

Section spécialisée Association Suisse pour la Médecine des Petits Animaux (ASMPA)

2 Formation postgrade menant au FVH pour petits animaux SVS

Le programme de formation postgrade de «Vétérinaire spécialisé FVH pour petits animaux SVS» vise à acquérir des compétences pratiques dans tous les aspects de la médecine des petits animaux. Les titulaires du FVH sont des personnes de contact compétentes dans tous les domaines de la médecine et de la garde des petits animaux. Les titulaires du FVH doivent être capables d'évaluer de manière professionnelle et correcte les informations obtenues auprès de la clientèle et des patients et de proposer, en fonction du cas et de la cliente ou du client, un ou plusieurs concepts permettant de faire progresser la problématique diagnostique et thérapeutique. Ils offrent une prise en charge interdisciplinaire compétente des patients et de la clientèle.

Tant en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire, le nombre de spécialistes a augmenté ces dernières années. Les titulaires du FVH font le lien entre les propriétaires d'animaux et les spécialistes et offrent une compétence interdisciplinaire.

La section spécialisée de la SVS «Association Suisse pour la Médecine des Petits Animaux ASMPA» a été fondée en 1970. En 1996, le titre «FVH pour petits animaux SVS» a été créé sous sa forme actuelle. L'objectif de cette formation postgrade est d'acquérir et de maintenir, grâce à une formation continue, des compétences pratiques supérieures à la moyenne dans tous les domaines de la médecine et de la chirurgie des petits animaux ainsi que dans leur garde.

3 Définition du domaine spécialisé

3.1 Position et rôle du FVH dans le système de santé vétérinaire et dans le contexte One Health

Les vétérinaires spécialisés dans les petits animaux SVS connaissent les diagnostics et traitements complémentaires possibles, ainsi que les structures auxquelles s'adresser. Les titulaires du titre disposent de connaissances approfondies et de bonnes capacités de communication pour conseiller les détentrices et détenteurs d'animaux et collaborer avec des spécialistes. Les notions d'éthique, de durabilité, de conscience environnementale et de santé publique sont consolidées au cours de la formation postgrade. Les titulaires du FVH connaissent les directives thérapeutiques actuelles, les effets secondaires des traitements et l'impact de la médecine vétérinaire sur la médecine humaine (p. ex. la prévention de la résistance aux antibiotiques ou la détection des épizooties/zoonoses). Ces connaissances sont constamment mises à jour grâce à une formation continue.



3.2 Pertinence pour le marché du travail

Au cours de leur formation postgrade, les titulaires du FVH acquièrent de l'expérience et de l'assurance dans les domaines du diagnostic, de la gestion des cas et du traitement.

Les titulaires du FVH sont des vétérinaires qualifiés qui dirigent un cabinet ou une clinique de manière autonome et compétente, et qui sont capables d'assumer la responsabilité des actes qu'ils accomplissent.

3.3 Spectre des patients concernés par les prestations du FVH (case mix)

Le programme correspond à un minimum de trois ans de formation postgrade à temps plein (dont un an de stage et deux ans d'activité pratique dans un établissement de formation postgrade reconnu), ainsi qu'à la réussite d'une évaluation finale (la formation postgrade comprend au moins 1200 heures de formation postgrade spécialisée par an, soit 3600 heures de formation postgrade spécialisée au total, sur une période maximale de six ans). Outre la formation postgrade pratique, une formation postgrade théorique est exigée. Un case-log est rempli afin de documenter une formation postgrade diversifiée, en fonction de la fréquence des cas rencontrés dans les cabinets généralistes pour petits animaux. Au moment de leur inscription à l'évaluation finale, les candidates et candidats au titre FVH doivent avoir documenté au moins 800 cas et 80 examens spéciaux. Les cas doivent avoir fait l'objet d'un diagnostic. Afin de vérifier leur capacité à traiter un cas de manière ciblée et à le présenter dans un langage correct, les candidates et candidats doivent rédiger au moins trois rapports de cas pendant leur formation postgrade. Grâce à cette formation postgrade, les vétérinaires spécialisés FVH pour petits animaux SVS disposent d'un très haut niveau de compétence dans le domaine de la médecine des petits animaux. Cette formation postgrade axée sur la pratique leur permet d'acquérir les connaissances spécialisées, l'expérience et l'assurance nécessaires pour reconnaître, traiter et soigner les maladies des petits animaux, ainsi que pour intervenir correctement en cas d'urgence.

3.4 Spectre de compétences du FVH (day-1-competencies, Entrustable Professional Activities (EPAs) skill mix)

- a) avoir approfondi, élargi et mis en réseau les compétences acquises au cours des études dans tous les aspects de la médecine des petits animaux;
- b) avoir acquis de l'expérience et de l'assurance dans le diagnostic, la gestion des cas et la thérapie;
- c) être capable de déterminer de manière autonome et sous sa propre responsabilité les indications pour les actes diagnostiques, de les réaliser et de les interpréter;
- d) être capable de prendre les mesures d'urgence appropriées dans les situations d'urgence;
- e) être capable de déterminer les indications pour les procédures d'imagerie et d'interpréter leurs résultats;
- f) être capable de planifier et mettre en œuvre des mesures thérapeutiques et de conseiller la clientèle en conséquence;



- g) être capable de résoudre les problèmes dans les groupes d'animaux (refuges, pensions, élevages) en s'appuyant sur ses connaissances en médecine préventive, en zoonoses, en alimentation, en garde et en comportement;
- h) être capable d'évaluer correctement la complexité des cas et de diriger vers d'autres spécialistes les cas qui dépassent les possibilités du cabinet et ses propres capacités;
- i) être sensibilisé à la formation continue tout au long de la carrière vétérinaire et être capable de s'y engager;
- j) avoir acquis des compétences sociales permettant un bon travail d'équipe et une bonne communication;
- k) avoir consolidé sa conscience en matière d'éthique, de durabilité, d'environnement et de santé publique.

Les titulaires du FVH doivent être capables de reconnaître, d'analyser et de traiter les symptômes/problèmes spécifiques aux petits animaux suivants. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive.

- Généralités: apathie, faiblesse, hyperthermie, hypothermie, pyrexie, lymphadénopathie, œdèmes
- Chirurgie: abdomen aigu, boiterie, douleurs
- Tractus gastro-intestinal: anorexie, polyphagie, ptyalisme, vomissements, régurgitations, diarrhée, obésité, dysphagie, perte de poids, hématurie, hématochésie, constipation
- Système respiratoire: toux, dyspnée, éternuements, écoulement nasal, hémoptysie
- Neurologie: convulsions, parésie, paralysie, perte de conscience, ataxie, modifications du comportement
- Tractus urogénital: azotémie, troubles de la miction (strangurie, pollakiurie, dysurie), anurie, incontinence urinaire, hématurie, écoulement vaginal, troubles de la reproduction
- Laboratoire/hématologie: anémie, ictère, troubles de l'hémostase, anomalies du bilan biochimique standard et de l'hématologie, troubles de l'équilibre acido-basique
- Système cardiovasculaire: choc, arythmies cardiaques, souffles cardiaques, cyanose, syncope, hypertension
- Ophtalmologie: yeux rouges, larmoiement, cécité, blépharospasme
- Dermatologie: démangeaisons, pustules/papules, squames, croûtes, nodules, alopecie
- Maladies infectieuses: notamment maladies liées au voyage

3.5 Compétences pratiques

Les titulaires du FVH doivent être capables d'effectuer et d'interpréter de manière autonome les compétences et tests suivants. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive.

- Généralités: prélèvement sanguin périphérique et jugulaire, pose d'un cathéter veineux, gaz du sang, pose d'un cathéter intra-osseux, calcul d'une perfusion continue, ponction abdominale, ponction thoracique
- Laboratoire/hématologie: microhématocrite, détermination du groupe sanguin, test FeLV/FIV, test Parvo, autoagglutination, évaluation d'un frottis sanguin, examen parasitologique des selles, examen urinaire, cytologie (p. ex. bactéries intracellulaires, lymphome, tumeur maligne), test de stimulation à l'ACTH, test LDDS, temps de saignement des muqueuses, test de Coombs
- Diagnostic: radiographies de tous types, y compris avec produit de contraste, ponction à l'aiguille fine, aFAST, tFAST
- Tractus urogénital: cathéter urinaire (chien, chat, m/f), vaginoscopie, cystocentèse, cystographie
- Système respiratoire: supplémentation en oxygène, thoracocentèse, drainage thoracique, coupage, inhalation
- Cardiologie: ECG, mesure de la tension artérielle
- Dermatologie: grattage cutané, biopsie cutanée, frottis auriculaire, cytologie, culture fongique, lavages auriculaires
- Tractus gastro-intestinal: sonde gastrique, sonde œsophagienne, sonde nasogastrique, lavage gastrique, lavement évacuateur en cas de coprostase
- Neurologie: examen neurologique
- Ophtalmologie: examen ophtalmologique, mesure de la pression intraoculaire, énucléation, fixation de la membrane nictitante, repositionnement du globe oculaire, test de Schirmer, test à la fluorescéine
- Chirurgie: castration, ovariohystérectomie, laparotomie avec splénectomie, gastropexie, césarienne, soins des plaies, traitement des abcès avec drainage, ablation de tumeurs cutanées, pansements, examen orthopédique
- Anesthésie: intubation, réanimation, anesthésie par inhalation, y compris surveillance, ventilation, anesthésie locale
- Dentisterie: examen, détartrage, polissage, extraction dentaire
- Divers: euthanasie, rédaction d'une ordonnance, certificat sanitaire

Les titulaires du FVH doivent avoir observé et être capables de décrire les procédures et opérations suivantes, connaître les indications correspondantes et être en mesure d'évaluer les résultats si nécessaire. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive.

- Généralités: cathéter veineux central avec mesure de pression
- Laboratoire: test croisé, transfusions, y compris autotransfusion, prélèvement de moelle osseuse
- Diagnostic par imagerie: IRM, TDM, échographie, y compris biopsies guidées par échographie



- Tractus urogénital: uréthroscopie, UIV, lavage prostatique, prélèvement de sperme
- Système respiratoire: bronchoscopie, trachéotomie
- Cardiologie: échographie, péricardiocentèse
- Dermatologie: vidéo-otoscopie, test intradermique
- Tractus gastro-intestinal: gastroscopie, coloscopie, sonde PEG, sonde jéjunale, lavage péritonéal diagnostique, examen baryté
- Neurologie: électromyogramme, test auditif PEA (BAER), myélogramme, ponction lombaire
- Chirurgie: luxation de la rotule, rupture du ligament croisé, cystotomie, entérotomie (corps étranger), anastomose intestinale, résection de la tête fémorale, traitement de fracture à l'aide de plaques, de fixateurs externes et de clous, ponction articulaire
- Anesthésie: injection épidurale/cathéter, bloc nerveux intercostal, arthroscopie
- Ophtalmologie: électrorétinogramme, échographie de l'œil, gonioscopie, phacoémulsification

4 Collaboration

Collaboration avec d'autres professionnels de santé: interdisciplinarité, interprofessionnalité

Les titulaires du FVH collaborent avec des spécialistes de différents domaines de la médecine des petits animaux. Grâce à un réseau solide de spécialistes et à leurs connaissances des possibilités diagnostiques et thérapeutiques, ils sont en mesure d'informer les propriétaires des patients de manière compétente et de les orienter de manière ciblée. Ils peuvent également servir de lien entre les vétérinaires généralistes et spécialistes; en fonction de leur lieu de travail et de leur équipement, les titulaires du FVH peuvent traiter les cas référés par les vétérinaires généralistes. En cas de maladies multiples et de diagnostics établis par des spécialistes, les titulaires du FVH sont en mesure de hiérarchiser les maladies et les traitements et d'agir de manière interdisciplinaire. Si nécessaire, ils organisent une collaboration avec d'autres professions médicales, notamment:

- pharmaciennes et pharmaciens
- médecins

5 Contexte

Contexte de politique de santé, économique et international, et influence sur la formation postgrade (objectifs, contenus)

5.1 Contexte de politique de santé et influence

La formation postgrade FVH permet de renforcer la sensibilisation à l'éthique, à la durabilité, à l'environnement et à la santé publique. La politique impose des contrôles de plus en plus



stricts (p. ex. concept d'hygiène), des directives sur l'utilisation des médicaments (p. ex. système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (SI ABV)) et la documentation (p. ex. saisie du temps de travail). Grâce à des diagnostics précis, à la participation régulière à des formations continues et à une réflexion approfondie sur la médecine préventive, les titulaires du FVH sont en mesure de mettre en œuvre ces aspects de la politique de santé avec compétence.

5.2 Contexte économique et influence

Les possibilités diagnostiques et thérapeutiques en médecine des petits animaux évoluent à un rythme effréné. Les titulaires du FVH connaissent les nouvelles possibilités et sont en mesure de les mettre en œuvre, le cas échéant, ou d'orienter les propriétaires des patients vers les spécialistes appropriés. Pendant leur stage, les stagiaires peuvent notamment observer le travail de divers diplômés et traiter des cas actuels. En plus des connaissances théoriques et des compétences pratiques, la période de formation postgrade permet de se constituer un réseau important dans le milieu vétérinaire. Des formations continues régulières permettent de maintenir à jour les connaissances théoriques et pratiques.

5.3 Contexte international et influence

Actuellement, le titre FVH pour petits animaux SVS n'est pas reconnu au niveau international. Il n'existe aucune reconnaissance mutuelle des titres avec d'autres pays. La structure de la formation postgrade, les conditions de recertification et les objectifs des titres varient d'un pays à l'autre.

6 État des lieux

État des lieux: situation actuelle, assurance et promotion de la relève, développement et financement de la formation postgrade, défis pour la société spécialisée

6.1 Situation actuelle

Les contenus, les objectifs de formation, les exigences et l'évaluation finale doivent être analysés régulièrement et adaptés si nécessaire.

6.2 Assurance et promotion de la relève

Ces dernières années, le nombre de candidates et candidats au titre FVH a augmenté, tout comme le nombre de places de stage et d'établissements de formation postgrade FVH. L'objectif est de maintenir ces nombres. Le nombre actuel de titulaires du titre de FVH se situe dans la fourchette souhaitée. Les étudiantes et étudiants doivent être informés de la possibilité d'obtenir le titre FVH pour petits animaux SVS pendant leurs études et/ou après (p. ex. lors du dîner de fin d'études de la SVS).



Le tutorat a pour objectif d'accompagner les candidates et candidats tout au long de leur formation postgrade FVH. Le titre FVH permet, moyennant un effort supplémentaire minime (cours de formatrice/formateur postgrade), de former soi-même des candidates et candidats FVH en tant que formatrice ou formateur postgrade FVH. La formation postgrade des candidates et candidats FVH forme des collaboratrices et collaborateurs hautement motivés, qui approfondissent leurs connaissances au-delà de la moyenne, gèrent la clientèle avec compétence et sont en outre financièrement intéressants pour les employeurs.

6.3 Financement

Les candidates et candidats au titre FVH s'acquittent chaque année d'un émolument administratif auprès de l'ASMPA. Celui-ci permet de couvrir les frais administratifs occasionnés par les candidates et candidats. L'émolument pour l'évaluation finale constitue une autre partie du financement de la formation postgrade FVH. Les autres coûts sont pris en charge par la section spécialisée (ASMPA).

Les formatrices et formateurs, les établissements de formation postgrade et les stages sont accrédités et contrôlés périodiquement par la section spécialisée, et les stages sont recertifiés périodiquement.

La formation postgrade FVH est vaste et exigeante, tout comme l'évaluation finale. Cette norme est nécessaire pour maintenir à un bon niveau les connaissances théoriques et les compétences pratiques des titulaires du titre.

7 Assurance qualité

Évaluations / adaptations prévues de la formation postgrade (quand, comment), retours d'expérience sur la pertinence pratique de la formation postgrade

Le questionnaire destiné aux candidates et candidats FVH est remis lors de l'inscription à l'évaluation finale. Trois ans après avoir réussi l'évaluation finale FVH ou lors de la première recertification, les titulaires du titre sont invités à remplir un questionnaire. Les réponses à ce questionnaire, les case-logs soumis et les résultats de l'évaluation finale permettent à la Commission FVH d'évaluer les établissements de formation postgrade et les stages. Les postes de stage sont recertifiés au moins tous les cinq ans par l'ASMPA.

Un établissement de formation postgrade est reconnu comme tel si son infrastructure répond aux exigences de la formation postgrade pour le titre FVH et si une formatrice ou un formateur reconnu est disponible pour un volume de travail correspondant.

Au moins une fois par an, les formatrices et formateurs mènent un entretien de collaborateur avec les candidates et candidats FVH.



8 Perspectives d'avenir

À l'avenir, les conditions de travail et la qualité de la formation postgrade des candidates et candidats FVH seront les mêmes dans tous les établissements de formation postgrade et tous les postes de stage.

La partie théorique de la formation postgrade sera divisée en plusieurs modules obligatoires. Cela permettra d'harmoniser les conditions de base de la formation théorique des candidates et candidats FVH.